



Communauté métropolitaine
de Montréal

Le 1^{er} février 2022

PAR COURRIEL
chrystia.freeland@fin.gc.ca

L'honorable Chrystia Freeland
Ministère des Finances du Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6

☎ 514-350-2550
📞 514-350-2599

Objet : Demandes prébudgétaires pour un Grand Montréal attractif

Madame la Ministre,

À l'approche de la présentation du prochain budget, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) souhaite attirer l'attention de votre gouvernement sur plusieurs dossiers incontournables pour la région métropolitaine.

La CMM œuvre depuis 20 ans à une meilleure inclusion sociale, au développement de réseaux de transport en commun structurants autour desquels s'enracinent des milieux de vie complets et au renforcement de l'économie métropolitaine, le tout en plaçant au cœur de son action la protection des terres agricoles et des milieux naturels. Ces actions participent directement à la transition écologique.

Vous trouverez ci-après les demandes que nous vous adressons pour le budget du Canada 2022-2023.

1. Un toit pour tous

L'abordabilité du logement dans le Grand Montréal s'étirole. La flambée des prix rend l'accession à la propriété difficile, tout particulièrement pour les premiers acheteurs. Les ménages à revenus faibles et modestes sont confrontés à un marché locatif où les logements se font rares et les prix sont à la hausse. Les logements sociaux et abordables sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande : 200 000 familles et personnes seules dans le Grand Montréal vivent dans un logement locatif trop coûteux pour leurs moyens, 30 000 ménages sont inscrits sur une liste d'attente pour obtenir un logement HLM et plusieurs autres, faute d'accès à un logement, se trouvent à la rue, dans une situation de précarité extrême.

Afin de surmonter ces difficultés, la CMM estime qu'il est nécessaire, en plus de livrer les unités AccèsLogis déjà programmées, de réaliser au moins 3 000 nouveaux logements sociaux et au moins 9 000 logements abordables par année, et ce, pour les dix prochaines années.



La CMM invite le gouvernement du Canada à améliorer et bonifier ses initiatives découlant de la Stratégie nationale sur le logement pour augmenter l'offre de logement abordable, et, en particulier, celle destinée aux ménages à revenu modeste. Ces fonds doivent être à la fois flexibles, prévisibles et pérennes afin de permettre une résolution durable de la crise. La CMM demande également au gouvernement du Canada d'accroître sa contribution financière et de collaborer plus étroitement avec le gouvernement du Québec à cet effet. Dans cette perspective, le nouveau fonds d'accélération en logement devrait permettre de s'attaquer en priorité à ce problème criant en offrant une approche simple et complémentaire aux programmes existants.

Dans le contexte actuel, il est tout aussi important de préserver le parc de logements sociaux existant. Des efforts considérables doivent donc être consentis à la remise en état des logements HLM. En 2021, le déficit d'entretien se chiffrait à 1 G\$ dans le Grand Montréal avec pour résultat 14 000 logements fortement dégradés, certains étant même barricadés. La CMM demande au gouvernement de collaborer activement avec le gouvernement du Québec à la réhabilitation du parc de logements HLM.

La CMM invite par ailleurs le gouvernement du Canada à mieux arrimer ses interventions avec celles du gouvernement du Québec. La multiplication des initiatives en matière de logements sociaux et abordables des dernières années a évidemment permis de répondre aux besoins de plusieurs ménages dont certains parmi les plus démunis. Cette multiplication a toutefois entraîné une complexification administrative susceptible de ralentir notre capacité de répondre efficacement aux besoins des ménages et des personnes vulnérables.

2. Des moyens de transport performants

La mobilité durable doit passer par des projets ambitieux de modernisation des réseaux de transport en commun, un gage de croissance économique, d'inclusion sociale et de transition vers la carboneutralité. Le Réseau express métropolitain (REM) (aéroport, Ouest et Rive-Sud), le REM de l'Est et le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à l'arrondissement d'Anjou ont déjà des retombées économiques importantes dans le Grand Montréal. D'autres projets – dont le mode de transport structurant du Grand Sud-Ouest de l'île de Montréal au centre-ville, celui sur le boulevard Taschereau dans l'agglomération de Longueuil, le prolongement du métro jusqu'à Bois-Franc, le service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX ainsi que les projets structurants de transport collectif électrique à Laval et à Longueuil et sur la couronne Sud – permettront de poursuivre la marche vers une transition écologique.

Depuis la mi-mars 2020, la COVID-19 ne cesse d'apporter son lot de défis. La pandémie a occasionné des changements dans les habitudes de déplacement et fait chuter les revenus de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Au plus fort de la crise, l'achalandage a chuté de 90 %. Cette baisse de revenus n'a toujours pas été résorbée et est appelée à s'accroître en raison de la cinquième vague de la pandémie et du renforcement des mesures sanitaires. Ce faisant, les efforts pour mitiger les effets persistants de la pandémie doivent encore s'ajouter aux investissements consentis pour bonifier l'offre de transport en commun afin d'atteindre nos objectifs en matière de mobilité durable.



Le déficit cumulatif du réseau de transport en commun métropolitain est estimé à 1 G\$ en 2024, à moins qu'une aide supplémentaire ne soit versée par les gouvernements. La CMM demande donc au gouvernement du Canada son aide financière afin de permettre aux réseaux métropolitains de transport collectif de traverser la pandémie de la COVID-19. Cette aide assurera la relance et soutiendra un réseau de transport qui est essentiel à l'atteinte de nos objectifs de densification et de réductions de GES.

3. Des milieux naturels protégés et mis en valeur

Le Rapport sur l'état de situation de huit espèces en situation précaire sur le territoire du Grand Montréal d'Environnement et Changement climatique Canada, élaboré en collaboration avec le gouvernement Québec et la CMM, démontre l'urgence d'agir afin de protéger les écosystèmes présents dans la région métropolitaine de Montréal. Comme vous le savez, ces milieux procurent d'immenses bénéfices notamment en termes de régulation du climat – ex. réduction des îlots de chaleur, régulation de l'air, préservation des sols contre l'érosion et réduction des risques d'inondation – de loisirs et de tourisme et d'habitat pour la biodiversité. Ces services écosystémiques récurrents se chiffrent à 4,3 G\$ par année dans la Ceinture verte de Montréal, un territoire de 17 000 km² comprenant la CMM (4 374 km²).

La CMM, en partenariat avec le gouvernement du Québec et les municipalités, participe activement à la sauvegarde des milieux naturels de son territoire, à leur interconnexion et, dans la mesure de la capacité d'accueil du milieu, à des aménagements récréotouristiques.

La pandémie et les bouleversements climatiques ont mis encore plus en lumière l'importance de protéger les milieux naturels et d'en assurer l'accès à la population. En effet, au cours des derniers mois, les attentes de la population à cet égard se sont faites encore plus fortes. Les élus municipaux ont entendu ce message et ont pris des engagements ambitieux lors de la dernière campagne électorale. Ce faisant, les attentes à l'égard de la CMM pour protéger les bois et corridors forestiers et les transformer en parcs métropolitains se sont considérablement accentuées.

Des partenaires pressent la CMM d'aider pour des acquisitions et des projets de mise en valeur, notamment dans le corridor Châteauguay-Léry. La CMM souhaite appuyer la volonté locale qui coïncide avec les objectifs métropolitains, d'autant plus que dans plusieurs secteurs, certains milieux naturels, comme l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon, continuent de subir une pression face au développement.

Dans ce contexte, la CMM demande au gouvernement du Canada un appui financier de 50 M\$ pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal, notamment pour la mise en place d'un réseau de Parcs métropolitains. Dans un territoire aussi fortement urbanisé que le Grand Montréal, il est d'autant plus critique de protéger les milieux naturels d'exception, du fait de leur rareté et de la pression pour le développement qui s'y exerce.

4. La réalisation de la Promenade fluviale du Grand Montréal

La Promenade fluviale du Grand Montréal est un des projets phares priorisés par la CMM pour faciliter l'accès à la nature et profiter davantage de la beauté du territoire. Ce projet



de sentiers multifonctionnels en rive est situé sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, une propriété fédérale. À terme, la Promenade fluviale du Grand Montréal reliera six villes de la couronne Sud, allant de Sainte-Catherine à Saint-Lambert, en passant par Delson, Candiac, La Prairie et Brossard sur une distance de plus de 13 kilomètres. La CMM collabore étroitement avec la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent pour s'assurer que son projet s'insérera adéquatement sur le site de la digue de la Voie maritime en tout respect des activités de navigation sous la juridiction de la Corporation.

Ce projet s'inscrit dans la volonté affirmée de la CMM d'augmenter le transport actif partout dans le Grand Montréal, laquelle se traduit dans le Plan du Réseau vélo métropolitain. Il faut d'ailleurs souligner la collaboration étroite de la CMM avec la Société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée afin de développer le transport actif dans le Grand Montréal.

La CMM demande au gouvernement du Canada d'appuyer financièrement ce projet dont les coûts sont actuellement estimés à 15 M\$ pour les aménagements proposés par la CMM et à 15 M\$ pour la rénovation de la voie de desserte existante sous la responsabilité de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent.

5. Accès universel à Internet haute vitesse

Une connexion Internet rapide, fiable et abordable est nécessaire à l'accomplissement de nombreuses tâches de la vie quotidienne et professionnelle. La multiplication des interactions à distance occasionnée par la pandémie de la COVID-19 a mis en lumière de manière encore plus marquée le fossé numérique entre les grandes villes et les régions. Le gouvernement fédéral s'est montré sensible à cet enjeu et les investissements massifs annoncés l'an dernier pour déployer l'infrastructure à large bande doivent être salués.

La CMM invite le gouvernement du Canada à poursuivre ses efforts afin d'uniformiser rapidement l'accès des services à large bande pour la population et pour les entreprises en régions rurales ou éloignées, de même qu'à s'attaquer à la fracture numérique qui frappe les populations les plus vulnérables peu importe le contexte géographique.

En espérant que le budget 2022-2023 répondra aux attentes de la CMM, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

La présidente et mairesse de la Ville de Montréal,

Valérie Plante

- c. c. L'honorable Ahmed Hussen, ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion
- L'honorable Omar Alghabra, ministre des Transports
- L'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique
- L'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie